



PV AG du 2.12.2016



Procès-verbal de l'Assemblée générale de la COPER

2 décembre 2016, Palais de Rumine.

Rosalie Loewer, présidente de la COPER accueille les personnes présentes et les invite à prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale 2015, qui a été validé, hier après-midi par Mme Lyon.

Le procès-verbal est adopté par l'assemblée. Il sera disponible sur le site internet dès la semaine prochaine.

Rosalie Loewer présente et remercie :

- Les membres de la COPER pour leur présence et leur collaboration
- Le DFJC et sa direction pour sa collaboration
- M. Schweingruber pour son soutien
- Les chefs de service pour leur disponibilité lors de nos rencontres
- Mme Lyon pour sa présence et son ouverture.

Jean-Marc Cousin présente les membres actuels de la COPER.

Bilan 2016

Une formation de deux jours au CEP, a été organisée par le bureau pour la COPER du DFJC et ouverte, selon les places disponibles, aux autres COPERS. Les thèmes abordés permettront aux membres des COPERS d'avoir une connaissance de base sur les textes de loi concernant le personnel, un aperçu du rôle du cahier des charges, de la fiche emploi. Il sera également abordé les questions de l'accompagnement des collègues et de l'interaction entre syndicat et COPER.

La COPER a rencontré Mme Anne-Catherine Lyon 4 fois, deux fois en séance plénière et deux fois en bureau élargi.

La COPER a rencontré deux Chefs de service :

- M. Bornand, chef de service du SPJ ; différents aspects ont été évoqués, dont les retours de l'audit auprès du personnel et la communication entre le Chef de service, les responsables d'office et le personnel.
- M. Bez, directeur de la DGEP ; les questions de décharge du personnel enseignant ont été abordées, ainsi que les éventuelles règles pour les questions d'archivage des dossiers pédagogiques, la question des échecs des apprentis et la reconnaissance des titres étrangers.

Chaque année, la COPER essaie de rencontrer un ou deux Chefs de service. C'est l'occasion de se faire connaître et d'avoir un échange où les questions du personnel leur sont transmises.

Présentation de l'intercoper par Béatrice Gitera. Un groupe de travail « intercoper » a été mis en place, des statuts ont été élaborés et signés par les représentants des 8 COPERs différentes. Les thèmes abordés sont ceux qui concernent tout le personnel de l'ACV.

Les premiers thèmes traités sont l'adaptation sur le remboursement des repas (dépenses de service). Le canton de Vaud paie fr. 20.- par repas. Selon les recherches faites dans les cantons romands et à la ville de Lausanne, le canton de Vaud a les tarifs le plus bas.

Alors que la LPERS précise que ces tarifs devraient être revus tous les deux ans par le SPEV, aucune démarche dans ce sens n'a eu lieu depuis plus de 10 ans.

Une rencontre a eu lieu entre l'interCOPER et le Conseil d'Etat, mais il n'y pas eu de discussion, car l'interCOPER n'a pas de rôle officiel. Une démarche est en cours pour inscrire dans la loi que les COPERs soient obligatoires et que l'InterCOPER soit une représentation cantonale des COPERs. Nous pourrions alors, avoir une reconnaissance auprès du CE. Il y a du travail sur la planche afin que nous puissions trouver notre place, sans devoir mettre en route une structure importante dont nous n'aurions ni les connaissances ni la force de travail.

Le SPEV a demandé à l'InterCOPER de représenter le personnel dans un groupe de travail qui sera en charge de préparer un règlement pour la sécurité et la santé au travail. Une personne au SPEV est en charge de ce dossier, au niveau du DFJC une personne a été engagée pour élaborer des stratégies, il s'agit de Mme Laurence Peer. (Intéressant et encourageant à relever si l'on pense que l'intercoper n'existe officiellement pas).

Les thèmes abordés et en cours auprès de la COPER du DFJC sont les suivants :

Les dépenses de services. Interpellée par le personnel, la COPER s'est penchée sur ce problème. Il est traité de manière très différente dans chaque service, voir aussi de manière différente dans des entités du même service. La COPER a fait un état des lieux et l'a fait remonter auprès de la Direction du service. Il ne semble pas que cela soit simple d'arriver à une harmonisation des pratiques, mais nous continuons « la lutte ».

Le problème de la canicule a été abordé avec M. Schweingruber, les congés de chaleur n'existent plus. Les dispositions devraient être prises par l'autorité d'engagement afin de permettre au personnel de travailler dans de bonnes conditions. Des boissons pour les collaborateurs, des horaires adaptés devraient pouvoir être proposés au personnel. (Tout cela, bien entendu dans la mesure où nous devons assurer un service au public).

Valorisation du personnel administratif, perspectives d'avenir, reconnaissance du travail et tâches gratifiantes, sans se restreindre au niveau salarial uniquement, sont des thèmes qui sont sur la table afin de permettre une reconnaissance du personnel administratif.

Formation des apprenti-e-s de commerce, le travail de la personne formatrice est important. L'investissement est de taille et souvent réalisé en dehors des heures de travail. Un congé entre Noël et Nouvel-An leur est accordé mais est-ce suffisant ? L'ACV voudrait engager 300 apprentis de plus dans les 3 prochaines années, avec quelle force de travail en plus ? Quelle reconnaissance ? Et pour quel programme de formation quand on sait combien il est difficile, voire impossible, de trouver des

places de stage en comptabilité et que l'ACV n'a pas de plan de stage, que ceux-ci sont organisés par le biais des contacts des personnes formatrices.

Election 2017-2018

Les personnes suivantes se présentent à l'élection pour la COPER 2017-2018.

Personne de plus ne s'étant annoncé pour joindre les rangs des candidats, la liste est considérée comme close. .

Le nombre de candidat par entité étant égal au nombre de poste, la votation a lieu par acclamations.

Sont élus :

Saluessa Saluessa Frédéric Vallotton Rosalie Loewer Patrick Puhlmann Otilia Dobre Béatrice Gitara	Jean-Jacques Jaquenod Larissa Recher Evelyne Campiche Jean-Marc Cousin Lari Ruiters. Catherine Djekhiane
Suppléants : Sylvia Biro BCU, Etienne Flück, Laurent Salzarulo, Eric Bryndonckx Myriam Rebetez Howald n'est pas élue par notre assemblée, elle représente la COPER des PPLS.	

Remerciements à M. Fabrice Rivoiron membre sortant et qui a trouvé un remplaçant et un suppléant. Mme Nathalie Dreier, absente aujourd'hui, a également renoncé à son mandat à la COPER. A l'heure actuelle, elle n'est pas remplacée.

Echange avec Mme Anne-Catherine Lyon.

Mme Lyon salue les membres de la COPER ainsi que les participants. Elle remercie aussi Mme Marianne Schmid Mast pour sa conférence sur l'intelligence au travail.

Mme Lyon nous informe que le Grand Conseil travaille actuellement sur le budget. Le DFJC a obtenu des ressources importantes pour les enseignants. Tous les postes du département qui ne sont pas enseignants sont considérés comme des postes administratifs, il est donc plus difficile d'obtenir des places de travail supplémentaires.

Chaque année, 15'000 personnes s'installent dans le canton de Vaud. Il est donc compliqué pour les communes qui sont en charge des infrastructures de planifier à l'avance la construction de collèges ou l'ouverture des classes.

C'est la dernière année que Mme Lyon s'exprimera devant nous, vu qu'elle ne sera pas candidate aux prochaines élections. Mme Lyon redit le plaisir qu'elle a eu de collaborer avec la COPER et à participer à nos Assemblées générales.

Un échange a lieu avec l'assemblée.

La COPER, par la voie de Mme Loewer, remercie Mme Lyon pour sa présence, sa collaboration et son soutien et lui remet un petit signe de notre reconnaissance.

A l'issue de la partie protocolaire, une conférence est donnée aux participants

Intelligence interpersonnelle au travail

Dr. Marianne Schmid Mast

Professeure ordinaire en comportement organisationnel

HEC de l'Université de Lausanne

Mme Rosalie Loewer cloture l'Assemblée générale en remerciements Mme Marianne Schmid Mast pour son intervention et en invitant les participants à l'apéritif servi dans les couloirs et offert par la Direction du DFJC.

13.02.2017/KC/BG